

## DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

### CANTON DE DESVRES

#### MAIRIE D'HERVELINGHEN

#### Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 novembre 2021 à 19h

Le vingt-trois novembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 19 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales. Le port du masque est obligatoire

- **Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 21 septembre 2021**
- **Désignation du secrétaire de séance :** Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Hélène Gras ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée

Etaient présents : Pierre Ammeux, Hubert Delplanque, Dominique Rigaux , Thibault Doutriaux-Poulet, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Laurent Darré, Hélène Gras, Raphaël Crépin , Brigitte Honvault et Stéphanie Comte

*Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance*

#### **QUESTION N° 1 : Délibération pour modification de dénomination d'une portion de la rue Pasteur intégrée dans le lotissement des Coquelicots.**

Afin d'éviter des erreurs de distribution de courrier, et éviter toute ambiguïté avec les premières maisons de la rue Pasteur, Laurent Darré a demandé lors du dernier Conseil de délibérer afin d'attribuer officiellement le nom de « *rue les Coquelicots* » au lotissement du même nom.

*Après délibération, les membres du Conseil municipal sont unanimement d'accord avec cette dénomination, mais il est observé que, s'agissant d'une voie privée, le Maire n'a pas le droit de l'imposer aux propriétaires sans leur accord explicite (article L2121.29 du code général des collectivités territoriales).*

Raphaël Crépin précise que la propriété de cette voie est rattachée à celle des terrains sur lesquels sont construites les maisons du lotissement. Il existe 6 propriétaires, Monsieur Darré et lui-même en font partie. En revanche, il n'existe pas d'association des co-propriétaires, il n'y a pas eu de rétrocession de la voirie à la commune.

La dénomination de la rue ne pourra donc être décidée qu'avec l'accord de chacun des 6 propriétaires, qu'il convient donc de leur demander expressément, par lettre, et attendre l'accord écrit avant d'officialiser ce nom.

#### **QUESTION N° 2 : Délibération en vue de la révision du montant de la taxe d'aménagement communale.**

Après discussion, il est proposé au Conseil de baisser la part de la taxe d'aménagement communale de 5% à 2%, pour les maisons comme pour les abris de jardin.

*Après délibération, cette proposition est acceptée par 7 voix contre 4 abstentions.*

#### **QUESTION N° 3 : Communication du rapport d'activité 2020 de la CCT2C.**

Le Maire précise que ce rapport d'activité est disponible en Mairie et qu'il peut être librement consulté sur place.

**QUESTION N° 4 : Communication du rapport sur l'eau 2020 établi par la CCT2C.**

Thibault Doutriaux-Poulet observe que la qualité de l'eau ne lui semble pas suffisante pour la considérer comme potable, d'après les résultats d'analyse qu'il a consultés, les variations de caractéristiques organoleptiques et même de limpidité posent question. Il souhaite recevoir plus ample information sur ces phénomènes et sur les actions qui sont entreprises pour y remédier. Il est convenu d'adresser un courrier à la CCT2C pour obtenir plus d'informations sur la qualité de l'eau et sur les travaux envisagés au point de captage de Strouanne à Wissant.

**QUESTION N° 5 : Information et retour d'information sur le projet soumis à enquête publique concernant le plan de prévention du risque inondation du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues.**

Cette enquête publique ne concerne qu'un petit morceau de Ramsault, ou rien n'a été signalé lors de l'enquête publique. Aucune remarque de la part des membres du conseil municipal présents.

*Laurent Darré est alors amené à quitter la séance à 20H20*

**QUESTION N° 6 : Délibération sur projet de sécurité routière établi par la Société V2R. (proposition technique et chiffrage des travaux).**

La société V2R a communiqué les résultats de son étude le 5 novembre dernier. Un important travail de géomètre a été réalisé afin d'évaluer la faisabilité des différents aménagements visant à faire ralentir la circulation à 50 Km/h, puis 30 Km/h au cœur du village

- 1- Planche d'alerte avant l'entrée Est du village (résine colorée, matériaux sonores sous les roues), avant la zone 50 Km/h
- 2- Plateau surélevé de 14 cm, assainissement et trottoirs peu après la rue Pasteur, panneau 30 Km/H
- 3- Résine colorée au sol devant le carrefour avec la rue le Jardin de Mil'ans
- 4- Zone centre bourg en attente, le temps de convenir de l'aménagement d'ensemble qui y sera réalisé. Il a été demandé de placer sur le trottoir côté école une « Zoé », figurine grandeur nature indiquant la présence d'écoliers, puis rappel par un panneau 30 Km/h juste avant la maison communale
- 5- Résine colorée au sol devant le carrefour avec la rue de l'Eglise ; envisager un travail sur les trottoirs côté pair pour y permettre le passage de piétons
- 6- Un plateau surélevé initialement prévu devant le camping par le groupe de travail ne pourra être réalisé au vu du dénivelé trop faible à cet endroit : lors des inondations récurrentes, une surélévation provoquerait l'accumulation de boue que la voirie ne peut évacuer faute de pente, même si on augmente le diamètre des canalisations. A l'étude : le décalage de ce plateau surélevé vers l'Ouest, avec ré-ouverture du fossé devant la ferme du Riez Quetz, et pose d'un panneau 30 Km/h destiné aux véhicules provenant de Wissant.
- 7- Planche d'alerte avant l'entrée Ouest du village (résine colorée, matériaux sonore sous les roues), avant la zone 50 Km/h.

Le montant estimé des travaux est de l'ordre de 140 000 euros

L'analyse des comptes de la commune montre que son endettement résiduel est de 48 euros par habitant en 2021, sa capacité d'autofinancement étant de 99 euros par habitant, correcte pour une commune pauvre. Mais il faut avancer la TVA, qui ne sera remboursée que 3 ans plus tard, et avancer le montant des factures avant de pouvoir toucher les subventions : le comptable conseille donc à la commune de réaliser un emprunt pour financer la partie des dépenses qui lui reviendra.

Le dossier de demande de subvention OSMOC (Opération de Sécurité sous Maîtrise d'Ouvrage Communale) est déjà parti, et a reçu un accueil favorable de la part du département. Un dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) doit être déposé au plus tard le 17 décembre, si les membres du Conseil en sont d'accord.

*Après délibération, l'accord est donné à l'unanimité des présents sur la proposition technique, ainsi que pour le chiffrage des travaux. L'accord est donné à M le Maire d'établir une demande de subvention DETR à l'unanimité des présents.*

**QUESTION N° 7 : Lancement d'un groupe de travail sur la revitalisation du centre bourg avec l'intégration du projet d'aménagement du terrain communal.**

Le principe de l'aménagement du centre bourg fait l'objet d'un consensus parmi les membres du conseil municipal, il convient maintenant de concrétiser cette intention, si possible avant d'entreprendre le transfert de la Marie et la création d'un Tiers Lieu dans la Maison Communale, en distinguant 2 opérations distinctes :

- 1- Partie haute non constructible, à aménager pour s'assurer du devenir des eaux de pluies, et partie basse réservée à la création d'un parking municipal : ces travaux feront l'objet d'une demande de subventions
- 2- Partie médiane à lotir et à vendre pour y construire 2 ou 3 maisons selon un cahier des charges à définir.

Bien menées, ces 2 opérations devraient se compenser mutuellement sur le plan financier. Le groupe de travail devra identifier un bureau d'études, notamment pour gérer la question de l'eau de ruissellement, et travailler en concertation avec un éventuel projet d'aménagement sur un terrain voisin à l'initiative de Madame Honvault.

*Le groupe de travail se constitue et comprend : Stéphanie Comte, Raphaël Crépin, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent et Pierre Ammeux.*

**QUESTION N° 8 : Délibération sur l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture et de l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.**

A ce jour, nous n'avons aucune de ces délibérations dans les archives de la commune d'Hervelinghen concernant la construction de clôtures. L'article R421-12 du Code de l'Urbanisme permet aux communes d'adopter une délibération soumettant les clôtures à la procédure de déclaration préalable, conformément aux prescriptions du PLUi.

De même, concernant les permis de démolir, l'article L421-3 dispose que « *Les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction relève d'une protection particulière définie par décret en Conseil d'Etat ou est située dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir* ».

Il s'agit d'éviter les constructions anarchiques ne répondant pas aux préconisations du PLUi, par exemple trop hautes, ou inesthétiques, telles que des parpaings laissés nus, ou la destruction regrettable d'éléments du patrimoine.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide de l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture et de l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal est décidée à l'unanimité des présents.*

**QUESTION N° 9 : Délibération donnant pouvoir à M le Maire d'acquérir un terrain sur la commune.**

Monsieur Dufour, dernier dirigeant de la SARL « *les jardins de la pléïade* », résidant 3 rue du Chemin Noir, 59160 Lomme, a été sollicité, à propos d'un terrain de 133 m<sup>2</sup> cadastré A396, que sa société possède encore dans le prolongement de la rue des jardins de Mil'ans. Il a rappelé en novembre pour préciser qu'en effet, ce terrain oublié appartenait effectivement à sa société et qu'il souhaitait le céder à la commune pour l'euro symbolique, mais qu'il fallait le faire avant la dissolution de la SARL « *les jardins de la pléïade* », qui surviendra le 31 décembre 2021. Devant les délais très courts, Monsieur le Maire a demandé au notaire du vendeur qui a été en charge de l'ensemble du dossier du lotissement des jardins de Mil'ans, de calculer les frais de transaction, qui s'élèveraient à 350 euros.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide :*

- *D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée A396 pour 133 m<sup>2</sup>, situé au bout de la rue des Jardins de Mil'ans, afin d'en disposer librement.*
- *D'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droit et honoraires seront à la charge de la commune de Havelinghen, acquéreur*
- *D'indiquer que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année en cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune*

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

1. *Compte rendu de la réunion de l'AAE à Saint-Inglevert.* L'Association des Amis de l'Ecole est une Association de parents d'élèves bénévoles pour la gestion de la cantine scolaire du RPI de Saint-Inglevert et Havelinghen, et reste toujours aussi dynamique : soins apportés à la préparation des repas à la cantine avec des produits de bonne qualité,
2. *Compte rendu de la réunion du RPI à Saint-Inglevert.* règlements intérieurs signés, exercices d'évacuation en cas d'incendie ou de menace terroriste régulièrement pratiqués, projets de sortie scolaire : cette année, il est demandé une subvention de 150 euros par enfant à la mairie pour une sortie Châteaux de la Loire et zoo de Beauval. Le Maire fait observer que la subvention demandée en 2020 pour une sortie à ski a été versée, mais non utilisée en raison de l'épidémie de covid. Le montant de la subvention sera donc prélevé sur le montant versé en 2020.
3. *Subvention par le Parc Naturel Régional dans le cadre d'un dossier fondation du Patrimoine, rubrique Patrimoine et Environnement.* Une subvention de 3000 euros a été accordée à la commune pour le projet de construction collective du muret de silex près de l'arrêt de bus. Cette subvention devra permettre de rémunérer un expert pour encadrer le début du chantier collectif qui ne pourra débiter qu'en période de température optimale pour le travail du mortier à la chaux (minimum 8°C).
4. *Compte rendu de la réunion « CAP Fibre » à Marquise.* Quelques rues ne sont pas encore éligibles à Havelinghen, les branchements devraient pouvoir se faire d'ici fin décembre. La capacité du réseau installé prend en compte les projets de constructions encore envisageables en fonction des terrains disponibles. En pratique, chaque utilisateur peut vérifier son éligibilité sur le site internet de Cap Fibre, et choisir son opérateur pour obtenir son branchement. Vérifier les adresses, des erreurs sont possibles. Les branchements reprennent en principe les gaines utilisées pour les installations en cuivre.
5. *Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2021 sur les inondations.* A l'initiative de M. Le Maire Pierre Ammeux, une réunion a été organisée le 29 septembre dernier rassemblant dans la salle de l'école autour du maire et des trois adjointes : M. François Charlet, Directeur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Mathieu Boutin, Responsable de la mission agriculture, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Anthony Carneau, Conseiller érosion Chambre d'agriculture, Patrice Decobert, Conseil départemental, Laurence Prouvot, maire de Wissant et directrice du GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), Clément Mortier, CCT2C, Christelle Alexandre et Blanche Vivier (ruissellement) pour le Symsageb (Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais). M. Le Maire a présenté un diaporama incluant des photos et séquences filmées lors d'inondations récentes afin de mettre en évidence des points d'entrées des eaux de ruissellement sur la commune, détaillant chaque point de contribution à la crue perçue sur la route départementale, les conséquences pour notre commune, ses habitants et les automobilistes, les aménagements, travaux et entretiens menés par la commune, ainsi que les projets et pistes d'amélioration envisagés

Cette présentation a permis de bien faire comprendre la problématique et d'en souligner l'importance.

L'un des blocages provient de ce qu'un problème a été identifié au niveau de la zone de captage à Strouanne, et qu'aucune action n'était envisagée avant qu'il ne soit résolu. Devant l'ampleur du problème qui est présenté, il a néanmoins été convenu que la chambre d'agriculture se chargerait d'une étude sur l'hydraulique douce.

Cette étude a été réalisée par M Carneau qui sera communiquée lorsque ces résultats auront été validés le service DDAE du Département et des solutions à court terme seront envisagées, notamment en lien avec les agriculteurs, le Parc naturel et le Symsageb. La chambre d'agriculture va analyser également les propositions faites par la commune.

Toutes les études déjà réalisées, ainsi que les vidéos des inondations passées seront regroupées pour être analysés.

Prochaine réunion le 6 décembre 2021 à 14h, lieu à préciser par M. Le Maire. Une réunion sera planifiée dans un 2ème temps avec les agriculteurs parties prenantes

#### 6. Point sur les animations de fin d'année :

- Le 16 octobre, à l'initiative de Cap'anim , et participation de la Mairie : soirée Chansons françaises au bar du camping des 2 voiles
- Le 20 novembre a eu lieu une première réunion avec les habitants pour créer une réflexion à propos du Tiers Lieu envisagé dans la maison communale : 30 habitants y ont participé, la prochaine réunion aura lieu le 29 janvier, lieu à préciser par M. Le Maire qui espère réunir 60 personnes.
- Le dimanche 5 décembre : en collaboration avec Cap'anim, organisation d'un après-midi de jeux de société réunissant enfants et parents
- Le 15 décembre : distribution de paniers de délices à nos aînés organisée à l'école
- Le 17 décembre : organisation d'un spectacle de Noël dans l'église suivi de la distribution de cadeaux de Noël aux enfants de 10 ans et moins présents au spectacle, avec la participation de Cap'anim et du Père Noël
- Le 22 janvier 2022 : Vœux du Maire et accueil des nouveaux arrivants 2020 et 2021

#### 7. Divers

- *Information sur une consultation réalisée par la Communauté de Commune* : il s'agit de définir une priorisation d'actions à réaliser, un document sera transmis pour recueillir les avis
- Thibault Doutriaux-Poulet signale que trois panneaux situés à l'entrée est du village sont en partie dissimulés par les haies de la ferme Crépin. Raphaël Crépin va tailler ces arbres dans la semaine
- Un problème de batterie déchargée était responsable du dysfonctionnement du panneau éducatif ouest. Problème résolu.
- Les réverbères clignotent tous ensemble à l'allumage pendant quelques temps avant de se stabiliser allumés. Problème d'alimentation à résoudre.
- Thibault Doutriaux-Poulet va assurer une formation pour utilisation du site internet de la commune destinée à Mme Lannoy, Pierre Ammeux, et Hélène Gras

La séance est levée à 22heures 20

Fait à Havelinghen le 26 novembre 2021

Le Maire

Pierre AMMEUX

